PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime**

## DÉCLARATION DE COMMENCEMENT D'EXÉCUTION DE L'OPÉRATION

**Nom** (particulier, collectivité ou organisme) :

**Adresse :**

**Désignation de l'opération** :

**Montant de l'Opération** : € 

**CERTIFIE**

- que l'opération désignée ci-dessus, ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État (crédits fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)), a débuté le .
- que l'échelonnement prévisionnel des demandes de versement de la subvention est le suivant :

| Mois - année | Versement sollicité |
|---|---|
| | |
| | |
| | |

Fait à le

Le maître d'ouvrage (signature et cachet)

Cette déclaration doit être adressée à la direction départementale des territoires et de la mer dans un **délai de 2 ans** à compter de la date de notification de l'acte attributif de la subvention (article 11 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement). Passé ce délai, la décision d'attribution d'une subvention devient caduque.